

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un Expert en Génie Civil pour le Projet d'Appui au Secteur de la Justice (PASJ-TEMHYNE)

Liste des abréviations

AFCF	Association des femmes Cheffes de Familles
AFD	Agence Française de Développement
AJ	Assistance Judiciaire- Aide Juridictionnelle
AJ	Accès à la Justice
C	Composante
CF	Convention de Financement
CMOD	Convention de Maitrise d'Ouvrage Délégué
COFIL	Comité de Pilotage
CSO	Comité de Suivi Opérationnel
DACS	Direction des Affaires Civiles et du Sceau
DAFIM	Direction des Affaires Financières, des Infrastructures et de la Modernisation
DELC	Direction des Etudes, de la Législation et de la Coopération
DRH	Direction des Ressources Humaines
HC	Hodh El Chargui
M	Mouslih
MJ	Ministère de la Justice
MO	Maitre d'Ouvrage
ONA	Ordre National des Avocats
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PASJ	Projet d'Appui au Secteur de la Justice
PJ	Professions Judiciaires
PSJ	Politique Sectorielle Justice
R	Résultat
RIM	République Islamique de Mauritanie
TAMHYNE	Professionnalisation
TDH	Terre des Hommes-Aide à l'Enfance dans le Monde-Fondation
UGP	Unité de Gestion du Projet

PREAMBULE

Les présents termes de référence sont relatifs au recrutement d'un Expert en Génie Civil pour le Projet d'Appui au Secteur de la Justice (PASJ-TEMHYNE) dans le cadre d'une convention de financement signée entre la *République islamique de Mauritanie*, représentée par le Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs et *l'Agence Française de Développement* (« AFD »), le 12 mai 2022.

I. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Contexte

Le Projet d'Appui au Secteur de la Justice (PASJ) « Tamhyne » (*professionnalisation*), financé par l'AFD et mis en œuvre par le Ministère de la Justice, s'inscrit dans le cadre stratégique global du secteur actuellement en vigueur : la Politique Sectorielle 2019-2029. La Mauritanie s'affirme résolument comme un Etat de droit, avec une volonté d'universalité de ses citoyens devant la loi, tel que disposé à l'article 1 de la Constitution : « La République assure à tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de condition sociale l'égalité devant la loi ». Pour concrétiser ce principe, le Document National de la Reforme et du Développement de la Justice issu des états généraux de la justice de 2023, se donne pour ambition, dans son paragraphe introductif, de consolider une justice de qualité pour tous, indépendante, performante et protectrice des droits humains.

1.2 Le Projet d'Appui au Secteur de la Justice (Tamhyne)

Tenant compte des contraintes identifiées dans le secteur de la justice, le PASJ a pour finalité : « *favoriser la confiance des citoyens et des justiciables dans le système afin de contribuer au renforcement de l'Etat de droit* ».

L'objectif spécifique du projet est de « *soutenir l'accès à la justice et aux professionnels de justice, ainsi qu'à l'information au droit, afin de contribuer à la résolution des litiges et des conflits.* »

Pour atteindre ses objectifs, le PASJ poursuit 10 résultats :

Résultat 1 : Les acteurs et auxiliaires de justice bénéficient d'une formation continue en droit afin d'augmenter les perspectives de carrière et de mobilité.

Résultat 2 : La Direction des ressources humaines se réorganise et se restructure

Résultat 3 : Les acteurs de justice ainsi que les agents du ministère de la justice sont soutenus dans leur apprentissage du français y compris juridique

Résultat 4 : Un Institut spécialisé de formation judiciaire et des professionnels de justice est créé

Résultat 5 : L'aide judiciaire est renforcée afin de favoriser l'accès à la justice de proximité y compris en matière pénale

Résultat 6 : La Direction des affaires civiles et du Sceau (DACCS) sera en mesure de mettre en œuvre le décret portant organisation des Mouslihs

Résultat 7 : L'Inspection générale sera réorganisée et dotée des outils permettant aux agents d'assurer leurs missions d'inspection et de contrôle de l'activité judiciaire

Résultat 8 : le rôle et les fonctions du Mouslih dans la résolution des litiges sont reconnus par les autorités judiciaires et leurs décisions formalisées et plus respectueuses des règles de l'équité procédurale et des droits fondamentaux

Résultat 9 : Les populations sont sensibilisées et informées sur leurs droits et les plus vulnérables bénéficient d'une assistance juridique

Résultat 10 : Accompagnement juridique des populations les plus vulnérables et des femmes.

1.3 Composantes du PASJ

Le PASJ est structuré autour de 3 composantes dont 2 opérationnelles et une de pilotage et de gestion :

La composante 1 vise la Professionnalisation et spécialisation des acteurs judiciaires et auxiliaires de justice, par la création d'un institut de formation des professionnels de justice (magistrats, greffiers...), l'élaboration et la mise en place de modules de formation initiale et continue pour ces métiers, l'amélioration du dispositif d'aide juridictionnelle, un appui à l'Inspection Générale de l'Administration Judiciaire et Pénitentiaire, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Etudes, de la Législation et de la Coopération, la Direction des Affaires Civiles et du Sceau et l'Ordre National des Avocats ;

La composante 2 vise à renforcer l'accès à la justice des populations vulnérables dans le Hodh el Chargui ;

La composante 3 vise le pilotage et la gestion du projet qui sont assurés par une unité de gestion du projet (UGP).

II. JUSTIFICATION

Dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur de la Justice (PASJ-TEMHYNE), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), il est prévu la mise en place d'un Institut Supérieur de Magistrature. Pour assurer la qualité et la bonne exécution des travaux de construction et d'aménagement de cet institut, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) souhaite recruter un Expert en Génie Civil qui aura pour mission d'appuyer le PASJ dans le suivi technique et la coordination des études et travaux.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est de garantir la bonne exécution des travaux de construction de l'Institut Supérieur de la Magistrature et des Métiers de la Justice, en veillant au respect des normes techniques, des délais contractuels et des coûts prévus.

L'expert recruté apportera un appui technique à l'Unité de Gestion du Projet dans la planification, le suivi et le contrôle des travaux, en s'assurant que l'infrastructure respecte les exigences de qualité et de durabilité.

IV. RESPONSABILITES ET TACHES

L'Expert en Génie Civil assumera les tâches suivantes :

- (i) **Appui du maître d'ouvrage à la gestion, la coordination et le suivi du projet de construction de l'Institut**

Appuyer la passation des marchés

- **Participer au recrutement du bureau de maîtrise d'œuvre** chargé de l'élaboration des études architecturales (APS, APD), des études environnementales et sociales (NIES, PGES) et du suivi des travaux pour la construction de l'Institut :
 - Contribution à la réalisation de la demande de propositions ;
 - Répondre aux éventuelles demandes d'éclaircissement pendant les procédures de passation des marchés ;
 - Contribution à l'évaluation.
- **Participer au recrutement du bureau de contrôle :**

- Contribution à la réalisation de la demande de propositions ;
- Répondre aux éventuelles demandes d'éclaircissement pendant les procédures de passation des marchés ;
- Contribution à l'évaluation.
- **Participer au recrutement de l'entreprise de travaux :**
 - Contribution à la réalisation du dossier d'appel d'offres ;
 - Répondre aux éventuelles demandes d'éclaircissement pendant les procédures de passation des marchés ;
 - Contribution à l'évaluation.
- **Vérifier la conformité des études architecturales, techniques et environnementales avec les normes en vigueur :**
 - Participer à la validation des APS (avant-projet sommaires) et des APD (avant-projet détaillés) ;
 - Participer à la validation de la NIES et du PGES

Suivre et coordonner les prestations des Prestataires sélectionnés

- Elaborer et suivre un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'activité de construction de l'ISSMJ ;
- Participer aux réunions de suivi avec les parties prenantes (UGP, Ministère de la Justice, AFD, bureau de suivi, entreprises, bureau de contrôle, etc.).
- Participer avec la maîtrise d'œuvre aux études de terrain, aux inspections et enquêtes techniques (par exemple relevés topographiques, nature des sols, aménagement, etc.) ;
- Participer avec la maîtrise d'œuvre à l'analyse détaillée du site et produire les documents en rendant compte (cartes, graphiques, calques, diagrammes) ;
- Répondre aux éventuelles interrogations des entreprises sélectionnées.

(ii) Suivi et contrôle technique des travaux

- Assurer le suivi des travaux conformément au cahier des charges et aux plans validés, aux spécifications, normes et codes applicables en matière de construction d'infrastructures judiciaires et/ou de formation judiciaire selon la nature des zones d'implémentation ;
- Veiller à la qualité des travaux sur le chantier (inspection périodique),
- Superviser et participer aux réunions de chantier ;
- Rendre compte des problèmes éventuels, intervenant sur le site et être force de proposition pour résoudre les anomalies, en collaboration avec la Coordination de l'UGP ;
- Rédiger les rapports de visite et compte-rendu des réunions de chantier ;
- Vérifier le respect des délais, des coûts et de la qualité des travaux, assurer une vérification des décomptes ;
- Identifier les risques et proposer des mesures correctives en cas de non-conformité ;
- S'assurer de l'application des normes en matière de sécurité et d'environnement sur le chantier.

(iii) Réception des travaux et accompagnement du PASJ

- Organiser et superviser les opérations de réception provisoire et définitive des ouvrages ;
- Rédiger des rapports techniques détaillant l'état d'avancement et les éventuelles anomalies constatées ;
- Proposer des actions d'optimisation et des améliorations techniques si nécessaire.

V. PROFIL ET QUALIFICATIONS REQUISES

Le candidat doit remplir les critères suivants :

Diplôme : Ingénieur en Génie Civil, Bâtiment ou architecte (Bac+5 minimum) ;

Expérience : Minimum 10 ans d'expérience dans la gestion et le suivi de grands projets d'infrastructure ; Expérience avérée dans la supervision de projets de bâtiments publics (tribunaux, écoles, universités, instituts, etc.), Connaissance des normes de construction en Mauritanie.

Compétences techniques :

- Maîtrise des logiciels de conception et de suivi des travaux (Autodesk AutoCAD, Revit, MS Project, etc.) ;
- Bonne compréhension des documents d'appel d'offres et des contrats de travaux (CCAG, FIDIC).

Aptitudes professionnelles :

Bonne capacité d'analyse et de synthèse ;

Excellentes compétences en gestion de projet et en coordination d'équipes ;

Sens de l'organisation et rigueur dans le suivi des tâches.

VI. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Lieu : Nouakchott (UGP du PASJ et le site du projet).

Durée : 24 mois avec éventualité de prolongation en fonction de l'avancement des travaux.

Date de démarrage : Dès sélection et contractualisation du candidat.

VII. MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés doivent soumettre :

- Un CV détaillé mettant en avant les expériences pertinentes (voir le modèle en pj);
- Une lettre de motivation expliquant leur adéquation avec le poste et leur compréhension de la mission ;
- Des références professionnelles et éventuellement des attestations de bonne exécution.

Les dossiers doivent être envoyés avant le 17/07/2025 à 12H :00 TU à l'adresse suivante Tevragh Zeina, ILOT C, LOT N° 586, Tel 00222 44889174, email : aas.tamehyne@gmail.com où vous pouvez demander les TDR.

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

(i) Critère d'éligibilité :

- Avoir un diplôme d'ingénieur en génie civil Bac+5 et plus ou bien avoir un diplôme d'architecte.

(ii) Critères de sélection

- Au minimum 08 ans d'expérience dans la gestion et le suivi de grands projets d'infrastructure ;
- Expérience et expertise technique : avoir réalisé au moins deux (02) marchés similaires (suivi des études et travaux de construction) dont un sur financement extérieur.

VIII. GRILLE DE NOTATION (sur 100 points)

<p>Expérience du consultant</p> <p>(20 points)</p>	<p>Expérience professionnelle : au minimum 08 ans dans le domaine de gestion et de suivi de grands projets d'infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 08 années d'expérience (0 point) ; - Avoir 08 années d'expérience (10 points) ; <p>Avoir un nombre d'année d'expérience entre 08 et 18 (1 point par année) plafonné à 20 points</p>
<p>Logiciels de conception</p> <p>(10 points)</p>	<p>Maitrise des logiciels de conception et de suivi des travaux ou équivalent (Autodesk AutoCAD, Revit, MS Project, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - moins de 2 logiciels 0 point ; - deux logiciels 5 points ; - plus de 2 logiciel 10 points ;
<p>Expérience spécifique</p> <p>70 points</p>	<p>Missions similaires : avoir réalisé, au moins, deux (02) marchés similaires dûment attestées. (suivi des études et travaux de construction) dont un sur financement extérieur à raison de 14 points par mission plafonné à cinq missions (70 points)</p>